



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRE DE DÉPART ÉLODIE DEGIOVANNI

Valence, le 18 août 2023

À la Drôme,

Au moment de quitter mon poste de préfète au cœur de l'été, je tenais à partager un dernier instant avec la Drôme qui ne se résume pas à l'exercice, somme toute convenu et vaguement narcissique, d'un discours de pot de départ institutionnel ou d'une conférence de presse. Il appartiendra à celles et ceux que la chose publique intéresse de dresser de son point de vue le bilan de l'action de l'État, sous ma responsabilité, durant ces deux ans.

Mes premières pensées vont bien sûr à tous mes collègues agents de l'État, qui œuvrent valeureusement, jour après jour, avec des moyens limités mais avec une inaltérable force d'âme, une compétence exemplaire et un sens du service de la République inébranlable, pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques nationales au plus près des réalités du département, aux côtés de ses acteurs. J'ai eu l'honneur de cheminer auprès d'eux durant 25 mois et tant mon admiration que ma gratitude leur sont acquises. Notre pays s'est construit sur son État et dans la tourmente comme dans la résilience, c'est l'État qui toujours a tenu et toujours tiendra.

Je tiens ensuite à saluer avec le plus grand respect les forces vives de la Drôme, élus de la République, représentants du mode agricole, industriel, commercial, artisanal, culturel, associatif, syndical, qui m'ont accueillie avec chaleur et m'ont appris à comprendre au mieux cette terre complexe et contrastée, qui est bien plus attachante par ce qui ne se révèle pas d'emblée que par ce qu'en retiennent la communication touristique ou le visiteur de passage, cette terre à l'histoire aussi riche que tumultueuse, aux réussites éclatantes qui forcent l'admiration mais aussi aux fragilités et aux difficultés socio-économiques qui imposent un engagement de chaque instant.

Cette terre de Drôme dispose d'atouts exceptionnels mais doit faire face à des défis de grande ampleur. Il lui revient, j'en ai la conviction, de surmonter avant tout sa parcellisation et son cloisonnement, héritiers d'une géographie et d'une histoire complexes qui pénalisent aujourd'hui le portage d'actions structurantes dans tous les domaines. 363 communes dont la moitié de moins de 500 habitants et la plus petite en comptant 1, des intercommunalités souvent actives mais dont la plupart sont trop petites ou trop désunies pour agir efficacement à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, des structures publiques multiples qui peinent à faire système, constituent un paysage institutionnel trop

fragmenté pour agir à la bonne échelle de pilotage politique, de technicité administrative et de capacités financières. L'enjeu est de composer une gouvernance efficace forte d'une ingénierie indispensable pour valoriser les compétences et produire des effets profonds, durables et exemplaires en matière de développement du territoire et de bien-être de ses habitants.

Le défi qui doit nous mobiliser à chaque instant, et dont tous les autres découlent, c'est celui de la préservation, de la valorisation et de l'optimisation de la ressource en eau. Je tiens à remercier celles et ceux qui à titre individuel ou collectif, agriculteurs visionnaires, chefs d'entreprises engagés, et nombre d'usagers de l'eau qui ont eu le courage et la clairvoyance de s'engager résolument dans l'application des restrictions aux usages de l'eau (voire de les anticiper) au cours du printemps et de l'été 2022. Ils sont les pionniers d'un nouveau modèle de gestion éclairée et raisonnée de la ressource en eau. Grâce à eux, le territoire a pris de l'avance dans les réflexions et les actions nécessaires et la Drôme leur en sera reconnaissante dans quelques années. Le niveau optimal de gouvernance de la ressource en eau ne peut raisonnablement plus être communal, il n'est peut-être même plus intercommunal, mais il mérite une convergence d'acteurs résolue et une rationalisation maximale des capacités d'intervention stratégique et de gestion opérationnelle.

S'agissant de la question du loup, ma reconnaissance va à celles et ceux qui, en dépit des difficultés, du traumatisme des attaques et de la prédation, ont accepté de s'engager dans les dispositifs légaux et organisationnels permettant de conjuguer toutes les dimensions d'une réalité si complexe. J'adresse une particulière pensée à nos louvetiers qui se sont dépensés sans compter. Il s'agira de consolider, dans le cadre du prochain plan national loup, le partenariat lucide, respectueux et loyal que nous avons su construire afin de garantir l'avenir du pastoralisme drômois. Les moyens existent, la volonté également.

L'action publique, en France, c'est avant tout le combat pour les plus faibles et je souhaitais souligner à quel point il ne saurait y avoir de concurrence entre les individus et les catégories les plus fragiles.

Je souhaite mettre l'accent sur deux publics qui concentrent toute la transversalité des politiques publiques et le croisement des compétences interinstitutionnelles.

Tout d'abord, je pense aux 30 000 habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux personnes valeureuses (enseignants, responsables de centres sociaux et maisons pour tous, éducateurs, acteurs associatifs) qui envers et contre tout, combattent sur le terrain pour que les promesses républicaines d'égalité des chances, de désassignation et d'intégration dans le creuset français se traduisent dans les faits. Beaucoup est encore à construire, tant l'évaluation finale de l'actuelle génération des contrats de ville a mis en évidence l'an dernier les grandes marges de progrès en matière de gouvernance politique et d'actions structurantes portées par les autorités collectivités locales et les bailleurs. En cette matière moins qu'en aucune autre, l'État ne peut rien faire sans ses partenaires locaux et la réponse sécuritaire, essentielle, n'est pourtant qu'une partie du sujet. L'action des forces de l'ordre constitue le dernier rempart lorsque le partenariat institutionnel a échoué et que les territoires ne sont pas autant tenus par tous moyens sociaux, économiques, urbains, éducatifs et culturels qu'il est nécessaire. Je souhaite ainsi rendre un hommage chaleureux à mes collègues policiers et gendarmes, mais aussi policiers municipaux et pompiers, qui assurent sans relâche et avec un courage exemplaire, des missions qui sont au cœur du pacte républicain en faveur des habitants de nos quartiers, tant liberté et sécurité constituent indissociablement le socle de notre État de droit. J'adresse par ailleurs un remerciement particulier aux membres des conseils citoyens que j'ai eu plaisir à rencontrer au printemps 2022 et qui, ultimes représentants d'une belle intuition gouvernementale, il y a près de 10 ans, auraient dû être au cœur de la conduite de la politique de la ville, mais aussi aux habitants des quartiers qui ont participé au début de l'été aux concertations voulues par le gouvernement afin de constituer le socle de l'élaboration des prochains contrats de ville.

Donner du sens à l'action publique, la rendre effective, mesurable, partagée, cela vaut pour tous nos territoires, mais susciter jour après jour « l'envie d'en être », avec une opiniâtreté aussi bienveillante qu'exigeante, et en occupant le terrain par tous moyens, est un défi crucial pour permettre à chacun de prendre toute sa place dans la République. A cet égard, les programmes de réussite éducative, pilotés par les communes et bénéficiant d'un fort soutien financier de l'État, constituent un outil majeur, au titre de l'aide à la parentalité et de la prévention de la délinquance. Ils ne peuvent plus se résumer à des comités de pilotage formels, dont les plus hauts représentants institutionnels sont absents, et qui présentent des synthèses abstraites dans des documents dont la page de garde est constituée un dessin d'un village africain au graphisme naïf. C'est un tout autre esprit, un tout autre message qui doivent

prévaloir, véhiculant des actions ambitieuses, concrètes, évaluables et valorisables, à l'échelle de toute une génération.

Par ailleurs, je souhaite exprimer mon affection aux pupilles de l'État, dont l'existence est peu connue du grand public et dont la tutelle légale relève de la responsabilité des préfets. Au cours de ces deux ans, j'ai ainsi eu la responsabilité de 34 enfants nés sous X ou dont le juge a acté le délaissement parental. Je tenais à remercier tout particulièrement les agents de l'État ainsi que les membres du conseil de famille que j'ai eu la chance de côtoyer et qui jour après jour, avec une profonde humanité, accompagnent ces enfants, leurs familles d'accueil et les structures qui s'emploient à les reconforter, à les aimer et à les élever, au sens le plus fort de ces termes. L'immensité des enjeux des politiques d'aide à l'enfance justifie, il me semble, une implication directe des préfets, pour accompagner les conseils départementaux dans l'exercice plein et entier de leurs compétences légales en la matière, afin que des méthodes de travail rendues plus dynamiques au bénéfice des pupilles de l'État puissent se diffuser largement.

Alors que mes nouvelles fonctions me placent aux côtés des préfets et des sous-préfets en poste territorial dans un rôle de conseil, d'évaluation et de réflexion sur l'administration territoriale de l'État, je souhaitais enfin m'arrêter quelques instants sur la question suivante : « qu'est-ce qu'un préfet, qu'attend-on de lui, à quoi sert-il, 223 ans après la création du corps préfectoral ? ».

Il est toujours bon de revenir aux fondamentaux, en l'espèce à la Constitution de notre V^{ème} République et au dernier alinéa de son article 72 : « Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du Gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ».

Tout est là.

- Représentant de chacun des membres du Gouvernement, le préfet est au contact direct des forces vives des territoires et promeut les politiques publiques nationales dans le respect des règles de décentralisation et des pouvoirs locaux, avec curiosité pour les territoires, empathie, bienveillance, souci de la clarté et de l'efficacité de l'action publique, exigeant envers lui-même et les agents de l'État, en toute rigueur, transparence et capacité constante à rendre des comptes. Il éclaire également le Gouvernement sur les réalités des territoires dans lesquels il sert. Le respect de principe et sans réserve qu'il doit au département qui l'accueille n'a de sens et de vérité que dans la recherche constante de loyauté et de franchise réciproque, loin de toute connivence, complaisance, partialité, clientélisme ou esprit partisan, qui non seulement abaisseraient la fonction de préfet mais aussi, ce qui est peut-être pire, constituerait une insulte faite aux territoires. La seule véritable force d'un préfet, c'est de pouvoir être démis de ses fonctions à tout moment et sans en connaître le motif, car cela le rend à la fois modeste et libre, loin de tous intérêts particuliers, pressions diverses, tentations démagogiques ou simples plans de carrière.

- Parmi les intérêts nationaux, je crois utile de retenir la défense de l'unité de la République (autre principe constitutionnel) contre les altérités hostiles, les particularismes exclusifs, les replis communautaires de toutes sortes, les séparatismes insidieux ou affichés que les clientélismes pensent instrumentaliser à des fins de pouvoir alors qu'en réalité, il s'y abîment. Tout ces « ismes » qui distordent pour leurs propres intérêts ce que nos valeurs et libertés portent d'idéal d'universalité, de respect de chacun et de création d'un état d'esprit partagé permettant de fédérer les pluralités. Il n'y a qu'une seule communauté en France, la communauté nationale, partie d'une Union européenne dont nous sommes les citoyens.

- Le contrôle administratif, c'est bien sûr la contrepartie de la décentralisation, en ce que celle-ci consacre le principe de la libre administration des collectivités territoriales dans le respect de la loi qui les régit. Nous savons au moins depuis Montesquieu qu'il n'y a de pouvoir éclairé que s'il existe des contre-pouvoirs. Le contrôle administratif n'est jamais un contrôle en opportunité et moins encore un contrôle opportuniste. Il rappelle la règle, ni plus, ni moins, et à ce titre, le devoir d'exemplarité de chaque détenteur d'une partie du pouvoir démocratique, qui ne souffre d'aucun accommodement.

- Le respect des lois, enfin ! C'est cette mission qui fait du préfet l'ouvrier-machiniste de l'État de droit. C'est sa seule noblesse, mais à chacune et chacun d'entre nous elle est utile, à chaque instant et sans

même que nous en ayons conscience. L'alternative est connue : c'est l'état d'arbitraire, de brutalité, de loi du plus fort, de conflits de valeurs, de légitimités et d'intérêts sans fin.

Pour ma part, j'ai à ce point des raisons de croire dans l'efficacité de l'action de l'État dans la Drôme, dans la pérennité de ce qui a été entrepris et dans les atouts de ce département, que j'ai choisi de m'y établir définitivement dès aujourd'hui et de poursuivre par d'autres moyens mon engagement dans l'action publique.

Pour ce qui est du reste, il existe en République une justice immanente. Toujours.

Je souhaite le meilleur au nouveau préfet de la Drôme, Thierry Devimeux et en guise de clin d'œil à nos frères ardéchois, permettez-moi de faire mien ce vers de Jean Ferrat: « M'en voudrez vous beaucoup si je vous dis un monde où l'on n'est pas toujours du côté du plus fort ».

Vive la Drôme et les Drômois

Vive la République

Vive la France

Élodie DEGIOVANNI

Préfète de la Drôme